



Pour diffusion immédiate : 19/7/2024

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE UN NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT  
REMBOURSABLE POUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES EMPLOYEURS  
AGRICILES LA PÉRIODE DE CANDIDATURE EST MAINTENANT OUVERTE**

***Les agriculteurs éligibles peuvent désormais demander le remboursement des  
heures supplémentaires payées depuis le 1er janvier 2024***

***Le crédit d'heures supplémentaires pour les employeurs agricoles fait partie du  
Plan de la gouverneure pour soutenir les travailleurs agricoles et la production  
alimentaire.***

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que les employeurs agricoles éligibles peuvent désormais demander au Département de l'agriculture et des marchés (Department of Agriculture and Markets) un certificat de paiement anticipé leur permettant de se faire rembourser par le Département de la fiscalité et des finances (Department of Taxation and Finance) les heures supplémentaires éligibles payées à leurs employés depuis le 1er janvier 2024. Ce crédit d'heures supplémentaires pour les employeurs agricoles fait partie du plan de la gouverneure Hochul visant à soutenir les agriculteurs de New York par le biais d'une série de nouveaux crédits d'impôt majorés et d'autres initiatives, et contribue à garantir que les employeurs agricoles puissent continuer à soutenir leurs travailleurs tout en réduisant leur charge fiscale.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Soutenir les agriculteurs et les travailleurs agricoles de New York, qui sont essentiels au fonctionnement de l'État de New York, est une priorité essentielle pour mon administration - et notre nouveau crédit d'heures supplémentaires pour les employeurs agricoles est l'une des nombreuses grandes initiatives qui visent à atténuer le défi que représente l'augmentation des coûts. J'encourage toutes les entreprises agricoles éligibles à se renseigner sur ce programme et à demander un remboursement afin que nous puissions réduire leur charge fiscale tout en les aidant à continuer à soutenir leur personnel qui travaille dur ».

Le crédit d'impôt pour les employeurs agricoles est un crédit d'impôt remboursable disponible pour les employeurs agricoles éligibles qui ont payé des salaires pour les heures supplémentaires après le 1er janvier 2024, sur la base de l'introduction progressive du seuil d'heures supplémentaires dans l'État de New York. Dès à présent, les employeurs agricoles qui se sont inscrits sur le nouveau portail en ligne à

[taxcredit.agriculture.ny.gov](http://taxcredit.agriculture.ny.gov) peuvent saisir les informations relatives aux heures supplémentaires des employés éligibles et soumettre leur demande au Département de l'agriculture et des marchés (Agriculture and Markets, AGM) pour obtenir un certificat de paiement anticipé des heures supplémentaires éligibles payées entre le 1er janvier et la date de leur demande.

Les agriculteurs peuvent également attendre le mois d'août pour demander un remboursement pour l'ensemble de la période allant du 1er janvier au 31 juillet, ou ils peuvent choisir d'attendre de remplir leur déclaration d'impôt pour recevoir le crédit. Entre le paiement anticipé et les mois déclarés dans leur déclaration, les employeurs agricoles éligibles recevront 12 mois complets de crédit d'impôt pour les heures supplémentaires des employeurs agricoles. Un guide de l'utilisateur destiné à aider les agriculteurs dans le processus de demande est disponible à l'adresse [agriculture.ny.gov/user-guide-farm-employer-overtime-credit-advance](http://agriculture.ny.gov/user-guide-farm-employer-overtime-credit-advance).

Les demandes de certificat de paiement anticipé doivent être soumises à l'AGM avant le 30 septembre. Après examen de l'éligibilité, l'AGM délivrera un certificat à chaque employeur agricole agréé. Avec un certificat de paiement anticipé, le(s) propriétaire(s), partenaire(s) ou actionnaire(s) de l'employeur agricole agréé peuvent demander leur part du paiement anticipé au Département de la fiscalité et des finances (Department of Taxation and Finance, DTF). Chaque propriétaire, partenaire ou actionnaire de l'exploitation qui souhaite recevoir sa part de l'avance de crédit doit en faire la demande individuellement. Cette demande doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> novembre au plus tard, via le compte [services en ligne](#) du DTF.

Les agriculteurs peuvent demander ce crédit remboursable s'ils (ou leur entreprise) :

- sont [éligibles](#) ; et
- emploient des ouvriers agricoles éligibles, ayant perçu des heures supplémentaires payées qui répondent aux critères.

Au début de l'année, l'État [a encouragé les agriculteurs à se préparer à déposer leur demande](#) en prenant les mesures suivantes :

- Vérifier qu'ils sont enregistrés avec un [identifiant NY.gov ID sur My.NY.gov](#).
- Évaluer [l'éligibilité de l'employeur agricole](#) en vérifiant s'il remplit les exigences de revenus pour son type de déclaration d'impôts, à la fin de l'année fiscale.
- Discuter du programme avec leurs conseillers fiscaux et salariaux pour s'assurer qu'ils conservent les dossiers nécessaires pendant la période du 1er janvier au 31 juillet de cette année.
- Enregistrer leur exploitation sur le portail en ligne à [taxcredit.agriculture.ny.gov](http://taxcredit.agriculture.ny.gov).
- Choisir de déléguer leur autorité à un représentant (p. ex., un conseiller fiscal) qui remplira et déposera le formulaire de demande en leur nom dans le cours de l'année (facultatif).

Des informations et des ressources supplémentaires sont disponibles sur le site web de l'AGM à [agriculture.ny.gov/OTadvance](http://agriculture.ny.gov/OTadvance) et sur le site web du DTF à [tax.ny.gov/pit/credits/farm-employer-overtime-credit.htm](http://tax.ny.gov/pit/credits/farm-employer-overtime-credit.htm). Pour toute question, écrire à [farmOTadvance@agriculture.ny.gov](mailto:farmOTadvance@agriculture.ny.gov) ou appeler le [\(518\) 457-7076](tel:(518)457-7076).

**Richard A. Ball, commissaire à l'agriculture de l'État de New York, a déclaré :** « Ce nouveau programme de crédit d'heures supplémentaires pour les employeurs agricoles contribuera à garantir que nos entreprises agricoles disposent des ressources nécessaires pour soutenir leur main-d'œuvre tout en atteignant leurs objectifs en matière de production alimentaire. J'encourage les agriculteurs éligibles à se renseigner sur le programme et à demander un remboursement pour le premier semestre 2024 à partir d'aujourd'hui ».

**Amanda Hiller, commissaire par intérim du Département des finances et de la fiscalité de l'État de New York, a déclaré :** « Sous la direction de la gouverneure Hochul, de nombreuses agences de l'État travaillent d'arrache-pied pour relever les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs de l'État de New York. Ce nouveau crédit d'impôt pour les heures supplémentaires peut apporter une aide financière substantielle aux agriculteurs confrontés à des coûts de main-d'œuvre élevés. Je conseille vivement aux agriculteurs de vérifier les conditions d'éligibilité et d'envisager de poser leur candidature ».

**La sénatrice Michelle Hinchey a déclaré :** « Pendant des décennies, les agriculteurs new-yorkais ont lutté contre des vents contraires au niveau national, plaçant souvent leur entreprise dans une position concurrentielle défavorable sans qu'ils en soient responsables. Le maintien de nos exploitations agricoles est essentiel pour garantir que l'accès à la nourriture locale ne s'effondre pas dans l'État de New York. C'est pourquoi nous nous sommes battus pour créer le crédit d'impôt pour les heures supplémentaires des employeurs agricoles afin de couvrir le coût des heures supplémentaires pour ces derniers. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cet argent soit mis à la disposition des agriculteurs new-yorkais, et nous invitons toutes les exploitations éligibles à demander les subventions pour les heures supplémentaires que nous leur avons assurées ».

**Donna Lupardo, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « J'encourage vivement les membres de notre communauté agricole à demander le nouveau crédit d'impôt remboursable pour les heures supplémentaires. Nous avons travaillé dur pour trouver un moyen d'atténuer l'impact de l'augmentation des salaires des heures supplémentaires sur les exploitants agricoles de New York. J'espère que ces employeurs tireront pleinement parti des ressources et de l'assistance mises à leur disposition pour les aider tout au long du processus ».

Le crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles a été créé par la gouverneure Hochul dans le cadre de son [engagement 2022 de l'état de l'État](#). L'objectif était d'aider les agriculteurs à faire face aux difficultés liées au coût

du travail agricole, l'un des coûts de production agricole à la croissance la plus rapide, à New York. Le plan a créé un crédit d'impôt remboursable permanent sur les heures supplémentaires pour toutes les exploitations agricoles de l'État de New York, quelle que soit leur taille, afin de compenser l'augmentation des coûts pour les agriculteurs. La gouverneure Hochul a en outre augmenté un crédit d'impôt existant pour la main-d'œuvre et élargi un [crédit d'impôt à l'investissement](#) pour l'équipement afin de compléter la main-d'œuvre et de faire face aux pénuries.

Cette année, [le discours de la gouverneure Hochul sur l'état de l'État en 2024](#) comprenait plusieurs propositions et investissements majeurs visant à renforcer l'industrie agricole et à promouvoir un avenir plus résilient pour nos secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la sylviculture. Ces initiatives donneront un coup de fouet aux industries laitières et agricoles de New York, développeront des programmes de développement de la main-d'œuvre et augmenteront les opportunités de leadership et d'éducation pour les jeunes. Pour en savoir plus, consultez [governor.ny.gov/news/governor-hochul-announces-significant-investments-new-yorks-agricultural-industry-part-fy-2025](http://governor.ny.gov/news/governor-hochul-announces-significant-investments-new-yorks-agricultural-industry-part-fy-2025).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov).  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)